

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de modification N°1 du Plan Local d'urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUi-HD)

Par arrêté en date du 10 décembre 2021, Madame Frédérique MACAREZ, Présidente de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification N°1 du PLUi-HD approuvé le 9 décembre 2020.

Au terme de cette enquête, le Conseil Communautaire approuvera le projet de modification N°1 PLUi-HD éventuellement modifié pour tenir compte des différents avis.

Toute information relative à l'enquête publique peut être demandée auprès de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires – 58, boulevard Victor Hugo 02100 Saint-Quentin, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur titulaire désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens est Madame Denise LECOCQ.

L'enquête se déroulera du 3 janvier 2022 à 8h au 17 janvier 2022 à 17h30 soit pendant 15 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés aux jours et heures habituels d'ouverture dans chacun des lieux suivants :

- au siège de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, 58 boulevard Victor Hugo 02100 SAINT-QUENTIN du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H45,
- dans les mairies de :
 - o ESSIGNY-LE-PETIT, 273 rue de Saint-Quentin 02100 Essigny-le-Petit les lundi et vendredi de 17h30 à 18h30
 - o JUSSY, Place de la Mairie 02480 Jussy le lundi de 16h à 17h45, du mardi au mercredi de 10h à 11h45 et de 16h à 17h45, jeudi de 10h à 11h45 et de 16h à 16h45 et le vendredi de 10h à 11h45 et de 16h à 17h45
 - o et de SAINT-SIMON, Place Charles de Gaulle 02640 Saint-Simon les lundi et vendredi de 10h à 12h et le mercredi de 16h à 19h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, commission d'enquête sur la modification N°1 du PLUi-HD - 58, boulevard Victor Hugo – BP 80352 - 02108 Saint-Quentin Cedex.

Pendant cette même durée le dossier sera également consultable :

- en version numérique à partir du site suivant <https://agglo-saintquentinois.fr>
- sur un poste informatique à l'Hôtel de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dont l'adresse est rappelée ci-dessus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vous pourrez aussi déposer des observations à l'adresse mail dédiée suivante : plui2020modif1@casq.fr

Le commissaire enquêteur tiendra quatre permanences comme suit :

LIEU	DATE	HORAIRE
Mairie d'Essigny-le-Petit 273 rue de Saint-Quentin 02100 Essigny-le-Petit	Lundi 3 janvier 2022	16h30 à 18h30
Mairie de Saint-Simon Place du Général de Gaulle 02640 Saint-Simon	Jeudi 6 janvier 2022	16h à 19h
Mairie de Jussy Place de la Mairie 02480 Jussy	Samedi 15 janvier 2022	10h à 12h
Siège de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois 58 blvd Victor Hugo 02100 Saint-Quentin	Lundi 17 janvier 2022	14h à 17h30

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique sur chacun des lieux où se sont tenues les permanences listées ci-dessus et sur le site internet <https://agglo-saintquentinois.fr>